

Suis-je victime de violences conjugales ?

Cris, insultes, menaces, isolement, coups, privation de ressources, de papiers d'identité, séquestration, viols... Plus les violences durent, plus l'emprise sur la victime est forte.

Ces violences concernent de nombreuses femmes en France. Vous n'êtes pas seule.

De nombreuses femmes pensaient elles aussi qu'elles ne s'en sortiraient jamais et pourtant... Des ressources existent pour sortir de l'isolement et trouver des solutions.

Que vous soyez mariée ou non, et même après une séparation,

la loi condamne toutes les formes de violences au sein du couple.

Des professionnels vous écoutent, vous informent, vous soutiennent

Pour en parler

SOS femmes 93

Association spécialisée d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales

↳ 128 rue Baudin à Bondy
Tél. : 01 48 48 62 27

Accueil collectif tous les matins de 10 h à 13 h sans rendez-vous
Accueil individuel tous les jours sur rendez-vous

Mouvement français pour le planning familial

Ecoute, information, entretien sur la sexualité, la contraception, l'IVG, les violences et agressions sexuelles faites aux femmes.

Le jeudi sur rendez-vous à la PMI des Papillons

↳ 88 rue du Moulin-à-Vent
93100 Montreuil
Tél. : 01 48 58 69 67
Bus 322, arrêt Berlioz,
ou 115, arrêt G^{al} de Gaulle



Consultations de victimologie sur rendez-vous

• Au centre médico-social

↳ 15 rue Carnot
93230 Romainville
Tél. : 01 41 83 17 70

Pour vos démarches, vos difficultés sociales

Les assistantes sociales départementales vous reçoivent sur rendez-vous.

↳ 14 rue de la Beaune
escalier A
93100 Montreuil
Métro : Croix-de-Chavaux
Tél. : 01 55 86 10 56

En parler à un médecin ?

Il est parfois plus facile de commencer à en parler avec son médecin parce qu'on le connaît bien et qu'il est tenu au secret professionnel. Votre médecin peut vous écouter, vous examiner, vous proposer des soins.

Même si vous ne souhaitez pas porter plainte, vous pouvez faire établir un certificat médical et le conserver dans un lieu sûr. Ce certificat pourra vous être utile si vous décidez plus tard de porter plainte, de divorcer ou de vous séparer.

Centres municipaux de santé :

Les mineurs, sans autorisation parentale, les personnes ne bénéficiant pas de couverture sociale et démunies de ressources peuvent y bénéficier de la gratuité et de la confidentialité.

Les conseillères conjugales et familiales des centres municipaux de santé et des PMI vous proposent une écoute et un soutien.

↳ CMS Savattero
2 rue Girard
Tél. : 01 48 70 44 00
Métro Croix-de-Chavaux

↳ CMS Bel Air - Grands Pêchers
15 rue des Grands-Pêchers
Ouverture prévue en mars 2011

↳ CMS/PMI Daniel-Renoult
31 bd Théophile-Sueur
Tél. CMS : 01 49 35 73 50
Tél. PMI : 01 56 63 02 80
Bus 122 ou 301
arrêt Parc Montreuil

↳ CMS Léo-Lagrange
3 av. Léo-Lagrange
Tél. : 01 48 70 64 22
Bus 129 ou 301
arrêt Hôpital André-Grégoire

Je connais une femme victime de violences

Pour une victime, les proches peuvent être un soutien important. Si vous connaissez une femme qui subit des violences conjugales, vous pouvez l'aider à rencontrer les bons interlocuteurs, à savoir quelles démarches réaliser. Si vous ne savez pas vers qui l'orienter, vous pouvez contacter les professionnels figurant sur cette plaquette. Ils vous informeront.

Violences conjugales

Victimes ou témoins, comment agir ?

MC



Vous vous inquiétez pour vos enfants

En effet, les violences conjugales ont un impact important sur eux. Mais il est possible de les aider et de les soutenir. Vous pouvez parler de vos inquiétudes aux professionnels qui vous connaissent ou qui connaissent vos enfants. Ils vous écouteront et vous orienteront.

Allo enfance maltraitée
119 (appel gratuit 24 h/24)

En urgence 24 h sur 24

• Commissariat 01 49 88 89 00

18/22 rue Paul-Vaillant Couturier

Métro : Mairie de Montreuil

• 17 police-secours

• 18 pompiers • 15 SAMU

• 115 numéro d'urgence sociale pour les personnes sans abris

• Urgences de l'hôpital André Grégoire

56 bd de la Boissière à Montreuil

Comment me protéger ?

Si vous vivez avec l'auteur des violences, certaines mesures de précaution peuvent être prises :

- Identifier les personnes qui peuvent vous aider en cas d'urgence et alerter la police en cas de besoin.
- Informer vos enfants sur la conduite à tenir lors de scènes de violence : se mettre à l'abri, savoir composer les numéros d'appel d'urgence.
- Déposer dans un lieu sûr un sac contenant :
 - les coordonnées des professionnels rencontrés
 - les copies des papiers importants (votre carte d'identité et celle de vos enfants, titre de séjour, livret de famille, certificats médicaux, plaintes, mains courantes, fiches de paie, etc.)
 - un peu d'argent, de linge et un double de vos clés en cas de départ en urgence.

Si je veux le quitter

Si vous souhaitez quitter le domicile, l'assistante sociale peut vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Si vous souhaitez divorcer ou vous séparer, les juristes vous indiqueront quels sont vos droits et obligations. (adresses ci-contre).

Quels sont mes droits ?



Si je ne souhaite pas déposer plainte ?

Vous pouvez faire consigner les faits au commissariat de police sur le registre de main courante. Conserver-en une copie. Cette formalité sera un élément utile si vous décidez un jour de porter plainte, de divorcer ou de vous séparer. Que vous portiez plainte ou non, au commissariat de Montreuil, un travailleur social, une psychologue peuvent vous recevoir pour une première écoute et une orientation.

Si je souhaite être assistée par un avocat ?

↳ **Ordre des avocats
Maison de l'avocat
et du droit**
11-13 rue de l'Indépendance
93011 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 60 80 80

↳ **Palais de Justice**
Tél. : 01 48 96 20 96

L'Etat peut prendre en charge une partie ou la totalité de vos frais d'avocat, selon le montant de vos ressources et le nombre de personnes à votre charge (aide juridictionnelle). Des dossiers sont disponibles au Point d'accès au droit où l'écrivain public peut vous aider à les remplir en cas de besoin.

Qui peut me renseigner ?

Où m'adresser ?

Point d'accès au droit (PAD)

↳ 12 bd Rouget-de-Lisle
Métro : Mairie de Montreuil
Tél. : 01 48 70 68 67

Pour vous informer sur vos droits, sur les démarches à effectuer en matière de divorce, de plainte, pour vous aider à constituer un dossier juridique, des avocats-conseil, des juristes et un écrivain public vous reçoivent sur rendez-vous.

• **Mission Droits des femmes**
Écoute et orientation tous les jours sur rendez-vous au
01 48 70 67 07

• **Association SOS victimes 93**
Information sur les procédures et les suites données à la plainte pour toutes les victimes d'infraction pénale.

• **CIDFF 93**
Accompagnement juridique pour les femmes victimes de violences.



Maison des Femmes de Montreuil

↳ 24/28 rue de l'Eglise
Métro : Mairie de Montreuil
Tél. : 01 48 58 46 59
hypathie93@wanadoo.fr

Information, ateliers, formation, lieu d'échanges et d'activités.
Accueil, information et orientation des femmes victimes de violences.
Lundi, mardi et jeudi de 14 h à 18 h sans rendez-vous.

Information juridique hebdomadaire sur rendez-vous assurée par le CIDFF 93.

Si vous êtes en situation de danger

Il est recommandé de :

- Vous réfugier chez des proches, dans un centre d'hébergement ou un hôtel ;
- Emmener vos enfants avec vous ;
- Signaler les violences à la police en indiquant votre départ surtout si les enfants partent avec vous ;
- Emporter les papiers importants.

Permanences téléphoniques

Ecoute, information, orientation

Violences conjugales
Infos **39 19**
(appel gratuit)
Du lundi au samedi de 8 h à 22h
les jours fériés de 10 h à 20 h

SOS femmes
01 48 48 62 27
Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Viols-femmes-
informations
0800 05 95 95
(appel gratuit)
Du lundi au vendredi de 10 h à 19 h

Information juridique

CIDFF 93
01 48 36 99 02
Le mardi matin

Avocats du barreau
01 48 96 20 95
Le vendredi de 10 h à 18 h